

Aide à l'accession progressive à la propriété



Saumur Val de Loire

Anne QUINTIN
Service Habitat
11 rue du Maréchal Leclerc
49 400 SAUMUR
Tel : 02 41 40 45 50
habitat@saumurvaldeloire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Développer l'accession à destination des ménages primo-accédants en concertation avec les opérateurs sociaux, diversifier dans la typologie des logements et la forme urbaine pour mieux répondre aux besoins et aux ressources des habitants. Faciliter l'accessibilité financière et physique du logement avec une attention portée à la maîtrise des charges locatives.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté d'Agglomération

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

- Les offices publics de l'habitat, les offices publics d'aménagement et de construction, les sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré,
- Les sociétés d'économie mixte ayant pour objet statutaire la réalisation de logements,
- Les organismes dont l'un des objets est de contribuer au logement des personnes défavorisées et agréés à cette fin par le représentant de l'Etat dans le Département.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

L'aide de base de l'agglomération est subordonnée à l'obtention des aides de l'Etat et du Conseil Départemental – Délégué, dont les dispositions réglementaires sont applicables à minima.

L'aide de base de l'Agglomération vient en contribution à l'équilibre final de l'opération, une fois déduite la totalité des aides et abattements, et est subordonnée à une obligation de fonds propres du bailleur : à minima 7 % du prix de revient global de l'opération.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Pas de sollicitation des opérateurs.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

462 000 € (budget total et fongible sur le parc public)